



Interdit bancaire inutile

Par **Heronbleu**, le **09/03/2017 à 20:11**

Bonsoir,Je viens vers vous pour une situation plus que fâcheuse. Je viens tout juste de créer mon entreprise, et de retour a mon bureau après une semaine de travaux a mon autre appartement je trouve un courrier de ma banque me faisant savoir que je suis devenue interdit bancaire. En revanche pour un chèque de 22 € alors que mon PEL était approvisionné à hauteur de 2800 € je me retrouve avec une casquette dont je me passerais volontiers pour un début d'activité pro. Ma banque se défend en prétendant m'avoir contactée, alors que je n'ai pas reçu le moindre email ou coup de téléphone qui n'ont servi au final qu'a m'envoyer de la publicité. Le recours pour payer n'est pas un soucis en revanche me débarrasser de ma mauvaise note à la banque prendra bien plus de temps. Ais-je le moindre recours possible face à cette attitude plus qu'inconsidérée ? Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **09/03/2017 à 20:58**

Si vous n'avez pas approvisionné votre compte dans le délai de quelques jours, la banque vous adresse alors (et ce à chaque rejet de chèque) une lettre d'injonction de ne plus émettre de chèques. Envoyée en RECOMMANDE, s'il s'agit du premier chèque d'une série d'incidents, et en courrier simple pour les chèques suivants de cette même série, cette lettre a également pour objet de vous informer sur votre situation, sur la portée de l'interdiction et ses conséquences ainsi que sur les moyens à votre disposition pour régulariser votre situation. NOTAMMENT LE FAIT DE REGLER LE BÉNÉFICIAIRE ET RAPPORTER LE CHEQUE ANNULÉ.